

CONDATO

Revue municipale de CONDAT-SUR-VEZERE



Christian Rohn

Rassemblement pour la commémoration du 14 juillet, place Tourny avec les associations Passeurs de mémoire



Numéro 22– Juillet 2019 -





Le Mot du Maire

Depuis 2015, notre commune s'est engagée dans le développement durable à travers l'élaboration d'un agenda 21 grâce à la mobilisation d'un comité de pilotage constitué de bénévoles très actifs.

Cet outil, nous a permis de mettre en place progressivement des alternatives au désherbage chimique, aux arrosages systématiques qui participent à la fragilisation de la ressource en eau et plus de cinquante autres actions en faveur du développement durable.

De nouveaux aménagements seront programmés à l'automne pour structurer l'espace public en prenant en compte les contraintes liées au changement climatique.

Par ses divers aménagements, notre commune reste très attractive puisque même dans un contexte difficile, nous avons accueilli de nouveaux habitants avec des projets de construction.

Concernant l'urbanisme, le PLU de notre commune, relevant aujourd'hui de la compétence communautaire, devrait arriver à son terme après un retard dû à la cessation d'activité du cabinet en charge de l'élaboration de ce document et la reprise par le Cabinet de Conseil en Urbanisme UA 64.

La municipalité a également investi dans un nouveau vestiaire avec douches individuelles afin de faciliter les rassemblements sportifs sur notre commune (football, course d'orientation...) et plus particulièrement l'accueil d'équipes féminines.

Le projet d'aménagement du carrefour de la route de Bouillac et RD 62 a été engagé en vue d'améliorer la sécurité routière et la création d'une zone sécurisée pour les piétons et les cyclistes.

La pose de coffrets de fibre optique est en cours de réalisation avec le SDE et le raccordement sur deux points de notre commune. Des travaux de réhabilitation d'une classe aux écoles sont également entrepris compte-tenu de la stabilité des effectifs d'enfants scolarisés pour l'année prochaine.

Dans un contexte de baisse des dotations, la commune bénéficiera d'une ressource financière non négligeable permettant de maintenir au plus bas les taux d'imposition du foncier, grâce au projet de parc photovoltaïque. Celui-ci sera parfaitement intégré au milieu naturel et associé au pastoralisme. Notre commune pourra prétendre à une autonomie énergétique locale et financière. La réduction des moyens financiers et humains dans nos territoires ruraux se traduit trop souvent par une diminution des services publics (fermeture de Trésorerie, fermetures d'écoles, etc...).

Enfin, nous avons la chance à Condat sur Vézère de posséder un tissu associatif riche et diversifié qui apporte un dynamisme sur le plan social. Je tiens à remercier chaleureusement tous ces personnes qui agissent pour l'intérêt collectif et pour le développement de notre commune.

Je vous souhaite de passer un agréable été et vous invite à participer aux différentes activités proposées sur notre Commune.



AGENDA



Étape 3 Montignac-Lascaux / Mauriac 17 août 2019 Passage par Condat-sur-Vézère

Le Tour de l'Avenir, qui se déroulera du 15 au 25 août 2019, demeure fidèle à sa vocation de grand conservatoire du cyclisme mondial et de tremplin vers le monde professionnel et notamment le Tour de France dont il est le vivier.

En revanche, la 56e édition modifie sa trajectoire avec un Grand départ de Marmande (Lot-et-Garonne), après ces deux dernières années où le parcours effectuait une transversale de la Bretagne jusqu'aux Alpes. Cette fois, c'est donc depuis la région de la Nouvelle-Aquitaine que les meilleurs espoirs de moins de vingt-trois ans prendront leur envol, mais la Savoie reste la destination finale, pour quatre dernières étapes qui soumettent le peloton des jeunes au révélateur de la montagne.

Parmi les vainqueurs du Tour de l'Avenir, Felice Gimondi (1964), Joop Zoetemelk (1969), Greg Lemond (1982), Miguel Indurain (1986) et Laurent Fignon (1988) ont remporté au total 12 Tours de France.

<https://tourdelavenir.com/la-course/>



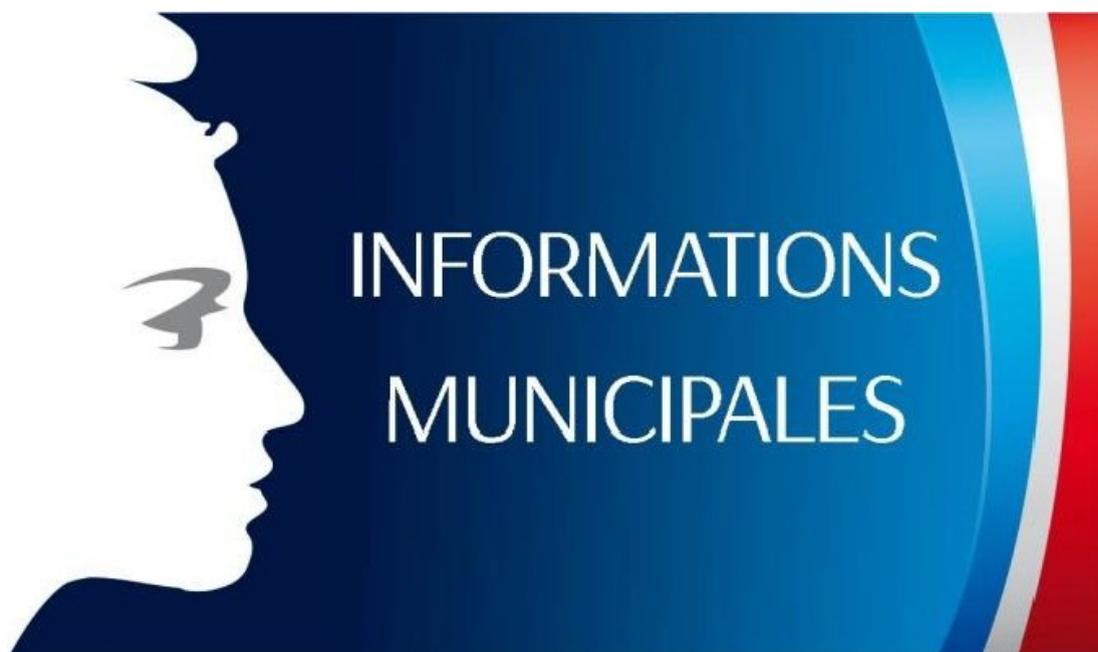
La société mycologique du Périgord organisera une sortie à Condat sur Vézère le dimanche **1^{er} décembre**.

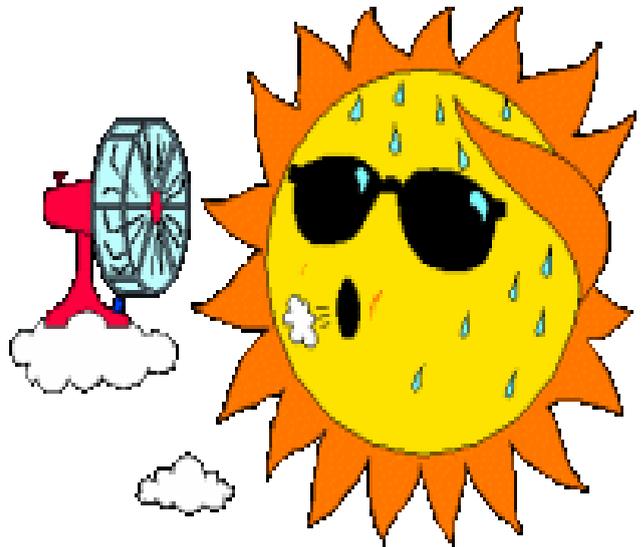
Le rendez-vous est fixé à **9h30 devant la salle des fêtes**, le repas tiré du sac sera pris en commun à la salle des fêtes. L'après-midi sera consacré à l'inventaire et l'identification des espèces collectées plus tôt dans la matinée.

Pour information, la dernière sortie organisée en 2013 avait permis de collecter 108 espèces de champignons dont 98 formellement identifiées.

Responsables :

- Stéphane ROUDIER
- Marie-Thérèse DUVERT 06 33 27 45 33





Plan national canicule

La « veille saisonnière » est activée

Comme chaque année, les autorités sanitaires ont activé le plan national canicule avec son premier niveau de « veille saisonnière ». Ce plan est mis en place afin de faire remonter les informations quant aux conditions climatiques et anticiper les éventuels épisodes de canicule pour protéger au mieux les populations les plus sensibles. Il s'agit du dispositif dans son niveau vert, qui débute au 1er juin et qui s'étendra jusqu'au 15 septembre 2019.

Jaune, orange et rouge, les trois autres niveaux du plan canicule

Composé de trois autres niveaux (jaune, orange et rouge), le plan canicule évoluera en fonction des prévisions de Météo France et sous l'autorité du préfet.

Selon l'intensité et l'étendue de la vague de chaleur, la communication de niveau 2 ou 3 pourra être nationale ou locale. Elle reposera sur un renforcement de la communication préventive et sur la mise en œuvre d'actions complémentaires graduées selon les niveaux du Plan National Canicule (PNC) activés.

<https://www.ars.sante.fr/canicule-veille-saisonniere-depuis-le-1er-juin>





La démarche d'Agenda 21 vise notamment à améliorer qualitativement les infrastructures communales partagées par tous mais également à renforcer les liens et fluidifier les relations entre tous. Activement engagée dans ce processus, la municipalité, encouragée par la demande de nombreux concitoyens, a créé, en 2017, une **zone de rencontre dite « zone 20 »**. Pour rappel, celle-ci, limitée aux rues desservant le bourg, comprises dans un triangle approximatif Stade/Place des écoles/cimetière, est un ensemble de voies où **les piétons ont la priorité absolue** et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. **La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.**

Bien que parfaitement signalée, de nombreux riverains ont pu se plaindre que les règles régissant cette zone sont peu respectées, notamment par les jeunes à vélomoteur.

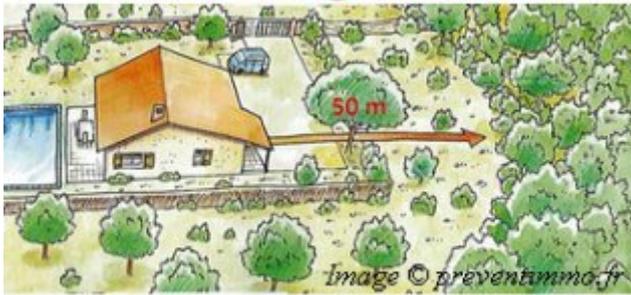
Ayant usé jusqu'alors d'une bienveillante pédagogie malheureusement sans effet, la municipalité s'est retournée vers les autorités de gendarmerie afin d'obtenir des directives pour une bonne application de la réglementation.

Nous aimons notre cité

Nous respectons les règles et les piétons

Nous limitons notre vitesse en zone de rencontre

Une obligation...



...Une nécessité !

Obligation de Débroussaillage

Ces derniers jours en Dordogne ont été marqués par la recrudescence de feux de forêts, les deux derniers (Saint-Romain-de-Montpazier et Villefranche-de-Lonchat) ont nécessité l'intervention de plusieurs dizaines de sapeurs-pompiers et ont conduit à la destruction de plus de 10ha de végétation.

La fin de la saison hivernale, caractérisée par une végétation sèche, ajoutée à la présence du vent, qui constitue un facteur aggravant du risque de départ de feu, nécessitent une attention toute particulière de la part des acteurs de la défense contre l'incendie.

Les obligations légales de débroussaillage s'imposent à tous les propriétaires de parcelles embroussaillées et engagent leur responsabilité en cas de sinistre.

Article L134-5

Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

En vue de la protection des constructions, chantiers et installations de toute nature, le plan de prévention des risques naturels prévisibles prévoit le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les zones qu'il délimite et selon les modalités qu'il définit.

Article L134-6

Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique, pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, dans chacune des situations suivantes :

1° Aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ; le maire peut porter cette obligation à 100 mètres ;

2° Aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie ;

3° Sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant

lieu ;

4° Dans les zones urbaines des communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ; le représentant de l'Etat dans le département peut, après avis du conseil municipal et de la commission départementale compétente en matière de sécurité et après information du public, porter l'obligation énoncée au 1° au-delà de 50 mètres, sans toutefois excéder 200 mètres ;

5° Sur les terrains servant d'assiette à l'une des opérations régies par les articles L.311-1, L.322-2 et L.442-1 du code de l'urbanisme ;

6° Sur les terrains mentionnés aux articles L.443-1 à L.443-4 et L.444-1 du même code.

Entretien et reprise de concession

Nous avons engagé un programme de réaménagement du cimetière afin d'en faciliter l'entretien sans avoir recours à des pesticides conformément aux textes en vigueur.



Lors d'un chantier participatif, l'engazonnement du « vieux cimetière » a été réalisé. Des zones fleuries ont été délimitées. Ce type d'actions se poursuivra à l'Automne 2019.

Force est de constater, que certaines sépultures ne sont plus entretenues et ont été abandonnées par les ayants-droits. C'est la raison pour laquelle, la commune engagera une procédure de reprise de concession. Ceci permettra de réorganiser

la

disposition et l'accès à certaines concessions et de faciliter l'entretien des espaces situés entre les concessions.

Cette action portera uniquement sur les tombes manifestement abandonnées, non identifiables et dont les ayants-droits sont inconnus. A l'inverse, il sera demandé aux familles de bien vouloir procéder à l'entretien des concessions qui leur incombent par filiation.



A compter du 1^{er} Septembre 2019, les concessions abandonnées seront signalées par un panneau indiquant la procédure de reprise.

Une information par voie d'affichage sera proposée à cet effet.



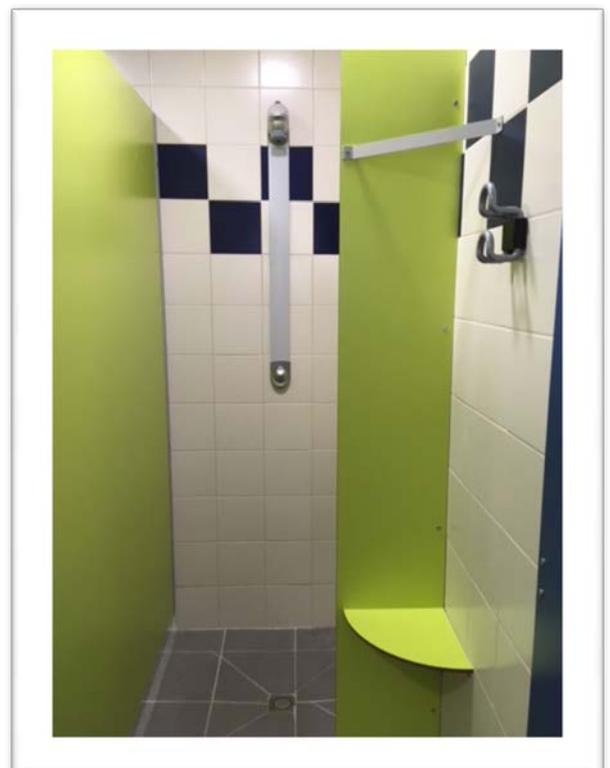
Infos travaux



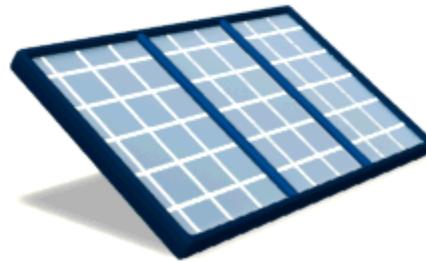
Vestiaires du foot

Nous avons lancé en juin 2018, l'agrandissement des vestiaires du terrain de football de la commune. Cet équipement était sous dimensionné pour l'effectif du club de foot CFC comprenant environ 200 licenciés. De plus, l'arrivée d'équipes féminines au sein du club imposait d'avoir une capacité d'accueil adaptée et suffisante. Le club de course d'orientation attire lui aussi sur notre commune des équipes de clubs extérieurs au département et accueille également du public scolaire pour pratiquer la CO.

Aujourd'hui, tous ces sportifs peuvent bénéficier d'équipements modernes, dont des douches individuelles répondant aux obligations et règles d'accueil d'un jeune public mixte.



Le projet de parc photovoltaïque



L'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques est en préparation sur le site de Combelguy. A ce stade, diverses études sont en cours pour prendre en compte toutes les incidences environnementales tant sur la flore que sur la faune et les habitats des espèces d'intérêt communautaire, mais aussi des prospections naturalistes, topographiques, paysagères, etc...

Situé en partie, sur une ancienne décharge d'ordures ménagères, sans incidence visuelle depuis la Vallée de la Vézère, ce parc de 15 à 20 Ha de surface utile de panneaux, apportera une ressource financière inespérée à la commune de Condat-sur-Vézère, puisqu'il s'agira d'une location de terrains communaux. A la fin juillet, l'ensemble des enjeux et contraintes devrait être notifié pour permettre d'amorcer la phase de conception du projet. Il est fort probable que le projet soit morcelé en deux zones pour permettre d'adapter l'implantation aux pentes et aux usages locaux.

La société RES, porteuse du projet, a déjà présenté le dossier aux services de l'Etat, au Conservatoire des Espaces Naturels, à la Chambre d'Agriculture, etc..

La commune participera ainsi à la sécurisation énergétique des zones rurales et s'inscrira dans le développement durable et surtout se procurera une ressource financière non négligeable sans recourir à l'impôt.

Une réunion publique sera organisée le lundi 7 octobre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Condat sur Vézère.



Jachères fleuries

Vous avez pu admirer au printemps des jachères fleuries.

Celles-ci ont été mises en place avec plusieurs objectifs :

- Limiter les tontes inutiles de pelouses et réduire le temps d'intervention du personnel de voirie qui pourrait être affecté à des tâches plus utiles
- Limiter le coût financier d'entretien de ces espaces verts
- Limiter les arrosages et ne pas participer à la fragilisation de la ressource en eau pour des activités non vitales.
- Apporter une végétation colorée décorative pour les Condatois et favorable aux pollinisateurs.



Au résultat un seul passage par an permet un entretien d'espaces verts en limitant les interventions du personnel.



Les jachères doivent atteindre un seuil de maturité (comme un champ de blé qui mûrit au soleil) avant d'être broyées pour se réensemencer naturellement, ces variétés sont adaptées aux conditions climatiques

estivales que nous avons.



L'interdiction des produits chimiques dans les espaces publics a multiplié les temps d'intervention et d'entretien des espaces verts, y compris sur la voie publique. C'est la raison pour laquelle, vous voyez ici ou là les herbes qui poussent, qui feront l'objet d'une intervention mécanique en fonction des moyens humains disponibles au sein de la collectivité.

A noter que des bénévoles, se sont retrouvés à plusieurs reprises au printemps et encore récemment pour entretenir notre espace public commun. Nous les remercions bien vivement. Vous pouvez également vous joindre à eux.

Il a été proposé de mettre en place des espaces fleuris vivaces sur des zones pour là aussi réduire ou supprimer des interventions mécaniques du personnel communal. Si vous souhaitez mettre en place ce type de dispositif à proximité de chez vous, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie

En bref une jachère, c'est une seule intervention par an, pas d'arrosage, et un joli tapis de fleur.



Jardins communaux

Depuis leur implantation les jardins familiaux ont fait de nouveaux adeptes et comptent aujourd'hui 7 locataires auxquels devraient se rajouter 2 jardiniers supplémentaires après extension de la zone.

En leur sein les expériences sont diverses : du jardin conventionnel aux bandes et buttes permacoles jusqu'au mandala végétal. L'observation des cultures permet de définir la technique souhaitable à adopter. C'est dans une ambiance réjouie que chacun échange des conseils et partage des plants, des graines et de la bonne humeur.

Le jardin pédagogique partagé en permaculture se construit progressivement. Au mois de décembre les écoliers sont venus planter une quinzaine d'arbres fruitiers. Tandis qu'au printemps la plupart des semis et plantations ont tourné sur de nouvelles bandes de culture. Une attention particulière a été portée cette année à la faune pour favoriser la venue



des alliés du jardin. Beaucoup de tournesols nourriront les oiseaux ; des fleurs mellifères plantées par les écoliers attireront peut-être une colonie d'abeilles qui se réfugiera dans la ruche offerte par le Département. La création de la mare cernée d'osier permettra d'accueillir des batraciens mangeurs de limaces,

En ce moment, artichauts, courgettes, oignons, poirées, framboises, sont consommables !

Les jardiniers volontaires qui animent cet espace prélèvent à leur discrétion une partie des productions fruitières et légumières. Grâce à eux, à la rentrée des classes, les enfants qui mangent à la cantine de l'école bénéficieront de légumes frais à déguster.



Dans le prolongement de l'animation qui avait été proposée l'an dernier, une journée des jardins est organisée au mois de septembre avec au programme : des ateliers de jardinage et de poterie, des conférences, des contes, des expositions scientifiques et artistiques... Alors n'hésitez pas, venez vous laisser séduire par le plaisir du jardinage une joyeuse équipe vous accueillera !



15 SEPTEMBRE 2019

De 9 heures 30 à 17 heures

PORTES OUVERTES

CONFÉRENCES



Les dernières rencontres Agenda 21 ont permis d'enherber et de fleurir certaines zones de la commune afin de faciliter l'entretien de celles-ci ou de favoriser l'alimentation des insectes pollinisateurs grâce aux semis de fleurs mellifères.



Depuis 2016, notre commune a signé la charte 0 pesticide anticipant ainsi les directives de la loi Labbé de janvier 2017 qui interdit aux collectivités d'en faire usage pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries. S'inscrivant dans cette préoccupation, l'enherbement du cimetière permet de répondre à cette obligation. Sous l'impulsion du Département, les communes sont de plus en plus

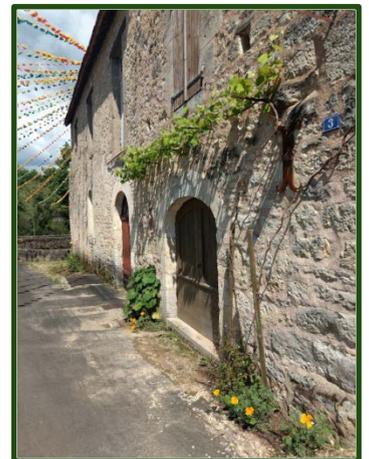
nombreuses à adopter cette stratégie de gestion des espaces verts, Condat n'a pas fait exception et a même proposé l'enherbement d'autres sites comme le tour de l'église lui offrant de surcroît un support de verdure mettant en valeur les couleurs de la pierre.



Des bandes fleuries ont été ménagées à différents endroits de la commune et les pieds de murs ont fait l'objet d'un fleurissement auxquels quelques particuliers se sont joints en acceptant

de semer les fleurs

pieds de mur entre la voirie et leurs propriétés distribuées par la commune, nous les en remercions.





La loi sur l'interdiction de l'usage des pesticides s'étendra aux particuliers à partir de janvier 2020 ce qui constitue une réelle avancée pour la protection de l'environnement et surtout pour la santé des citoyens. Le fascicule « jardiner au naturel... à la maison » joint à cette édition du Condato, permettra à chacun de s'approprier des techniques simples de jardinage respectueuses de l'environnement.

Cette mise en place de plantes n'en est qu'à son début et nécessite une familiarisation avec la présence des herbes spontanées dans nos espaces publics et dans nos jardins. Longtemps récriées, nombreuses ont des propriétés qui peuvent s'avérer utiles pour la santé. Voici quelques exemples :





*Usage culinaire : La racine et les graines de la **Bourse à pasteur** sont utilisées comme condiment. Les jeunes feuilles de la rosette se consomment crues ou cuites. Le sommet des inflorescences se mange tel quel.*

Usage médicinal : En tisane cette capselle est réputée réguler la circulation du sang, tant pour l'hypertension que l'hypotension, et combat de nombreux types de saignements. En usage externe, la teinture de capselle (macérée dans de l'alcool de grain) combat les troubles musculaires.



*Le suc qui s'échappe quand on casse la feuille ou tige de la **chélidoine** contient une trentaine d'alcaloïdes toxiques. C'est en appliquant plusieurs fois ce latex sur les verrues que celles-ci sont détruites rapidement, d'où son surnom d'« herbe aux verrues ».*

La chélidoine utilisée en homéopathie, agit sur la circulation sanguine en élargissant les coronaires et en augmentant la tension.

La chélidoine a traditionnellement été utilisée pour guérir de nombreuses maladies (foie, rhumatismes...) et était censée préserver de la peste.

En décoction légère des feuilles ou suc dilué de la plante elle peut être utilisée comme collyre antiophtalmique.

En infusion c'est un analgésique, diurétique, cholérétique, cholagogue, antispasmodique, dépuratif des voies biliaires



Les feuilles (très riches en vitamine C et β -carotène), les fleurs et les racines des pissenlits sont également consommées par exemple dans la salade de barabans.

Le pissenlit officinal peut être utilisé comme complément à la médecine conventionnelle, de par ses vertus diurétiques (d'où son autre nom vernaculaire le Pisse-au-lit) et dépurative.

GELEE DE PISSENLITS

365 pissenlit
1kg de 1 kilo de sucre cristallisé
2 oranges
2 citrons
1.5l d'eau

Récoltez des fleurs bien épanouies, les laver et ne gardez que les pétales, les faire sécher au soleil pendant plusieurs heures.

Mettez dans une bassine à confiture, les fleurs, l'eau et les agrumes lavés et coupés en morceaux sans les peler.

Faites cuire le tout 1 heure à petite ébullition en veillant à ce que toutes les fleurs baignent bien dans l'eau.

Filtrez le tout dans une passoire fine en pressant pour obtenir le maximum de jus de cuisson.

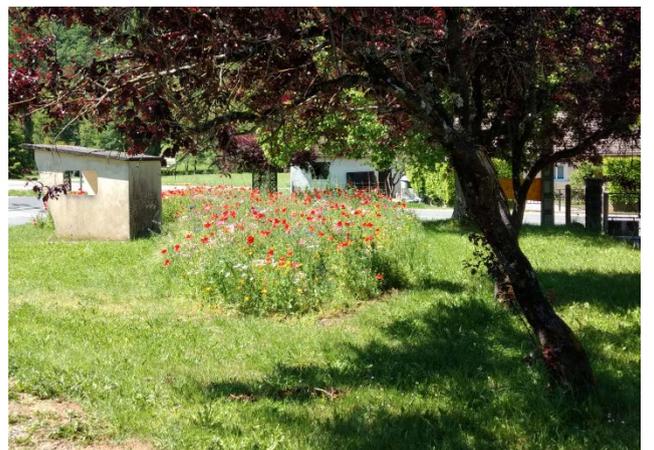
Ajoutez au jus obtenu, le sucre et faites cuire pendant environ 45 minutes.

Vérifiez la prise de la gelée en faisant couler quelques gouttes sur une assiette froide.

Versez dans des pots de petites tailles, couvrez après refroidissement.

Attendre 24 heures avant de déguster.

Un autre regard :



Les berges de la Vézère



Depuis 2016, la commune a procédé à diverses acquisitions foncières pour mettre en place le projet d'installation d'un maraicher sur la partie agricole communale. Les berges actuellement entretenues offrent des espaces de pique-nique ombragés à proximité de la Vézère et une halte nautique appréciable pour les personnes descendant en canoës depuis Terrasson. Un cheminement doux pour la promenade sera aménagé prochainement le long de la Vézère permettant ainsi de pouvoir admirer notre village depuis la rive droite en profitant d'un cadre naturel préservé et calme.

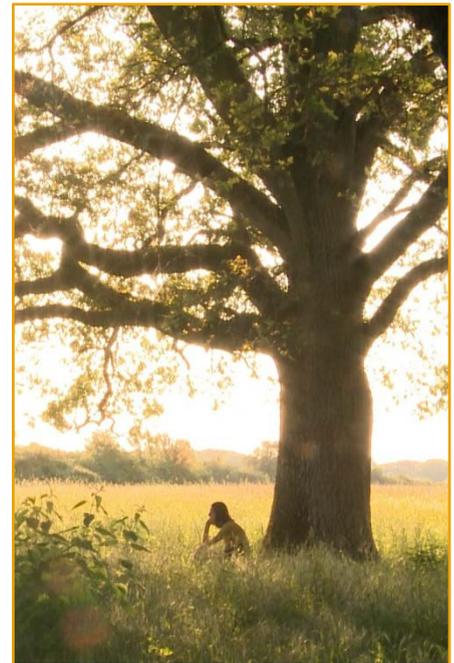
Au terme de ce projet, le cheminement permettra de relier la Machonie au bourg de Condat.



Le grand secret du lien



Depuis le mois d'avril, vous avez peut-être aperçu cette annonce dans les vitrines communales concernant la recherche de 10 à 15 familles qui souhaiteraient participer à la construction d'un projet d'immersion en pleine nature encadrée par l'association « le Grand Secret du Lien ». En effet, grâce à son partenariat pour l'agenda 21 avec l'association « Notre Village », Condat-sur-Vézère a répondu à une proposition afin de participer à un projet de recherche expérimentale sur une orientation pédagogique. Cela consisterait à remettre des enfants, adolescents, jeunes-adultes au cœur de la nature pour développer leur relation au monde et aux éléments naturels et ainsi éveiller leur responsabilité éco-citoyenne. Couplé à



cette expérience, un film-documentaire serait tourné et présenté dans une émission de France 2.

Le 24 mai dernier, le Président de l'Association et réalisateur Frédéric Plénard est venu présenter aux familles potentiellement volontaires un premier film qu'il a tourné avec un groupe de jeunes de Seine-Saint-Denis en immersion pleine



nature dans les Alpes. Les témoignages des jeunes auprès desquels cette expérience a été faite, sont tour à tour drôles, touchants, rassérénés de nature à donner envie au jeune public de la salle de se lancer dans cette aventure.

Sur le constat que dans nos espaces de vie actuels l'enfant est très vite placé sous l'influence et la dépendance des écrans et de la publicité voici une initiative qui le remettra à l'écoute de l'essentiel et qui ne coûte rien... En quelque sorte une déconnexion de la culture numérique pour une reconnexion à la nature.

Les familles qui souhaiteraient rejoindre le projet sont encore les bienvenues et peuvent prendre contact avec la municipalité (Mairie : 05.53.51.26.61) pour être intégrées au comité de pilotage de cette action.



Site : <http://www.legrandsecretdulien.org>

Présentation du projet par le réalisateur Frederic Plénard:

<https://www.youtube.com/watch?v=TzALoqc7yzE>

who... not be... fear it will... ice are... trying on... light red... appear in... reduction of... that it had not... seek of problem... saying, "We... ose involved v... e out with his... Before the meeting...

...tablely going to be... by the... ashing down... were... back... ask... Of... and... for... on lines of... NOW... For Summer... one of th... taking tim... wet again...

Informations diverses

...just... or both... copter... on treated for... as police tried... in the... JMS... cent...

L'Aquí



Qu'est-ce que l'Aquí ?

De par son nom, l'Aquí (de l'occitan « ici/là ») est une Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC) destinée à circuler sur un territoire défini.

Non spéculative, elle retient l'argent dans l'économie locale et donc la favorise.

Initié en avril 2018, ce projet répond à une nécessité d'œuvrer pour un vivre ensemble au plus proche de ce que nous sommes et voit son implantation gagner petit à petit du terrain.

D'abord lancé sur les secteurs de Sarlat, Terrasson et Montignac, l'Aquí est maintenant présent à Bergerac.

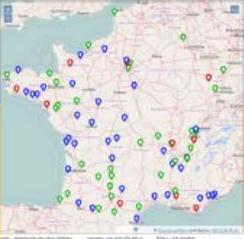
Ci-dessous un dépliant expliquant où la trouver, comment l'utiliser.

Monnaie, vous avez dit monnaie?

A quoi sert la monnaie ?
La monnaie est un outil permettant le commerce et les échanges, aujourd'hui, 98% des transactions se font sur les marchés financiers, pour seulement 2% dans l'économie réelle.

Pourquoi une monnaie locale complémentaire ?
Une Monnaie Locale Complémentaire (MLC) est une monnaie destinée à circuler sur un territoire défini, à échelle humaine.
Non spéculative, elle retient l'argent dans l'économie locale et donc la favorise.
Elle consolide, enrichit et préserve le lien social.
En développant notre conscience de consommateurs ou de producteurs, une MLC nous invite repenser notre rapport à l'argent, nos besoins et de nos engagements.
Un acte d'achat n'est jamais neutre. Les MLC permettent de favoriser une consommation plus locale et responsable

Et c'est légal?
Il existe de nombreuses monnaies complémentaires dans le monde la plus ancienne étant le Wir (1934). En France la loi 2014-856 du 31 juillet relative à l'économie sociale et solidaire (1) définit le cadre des monnaies locale. En France, à ce jour, une soixantaine de ces MLC sont en circulation et presque autant en projet(2).



(1) <https://fr.statista.com/statistiques/680694/monnaies-locales-en-france-par-niveau-d-avance-ment-du-projet/>
(2) Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Périmètre de l'Aquí

L'Aquí, Monnaie Locale du Périgord, s'implante pour commencer sur les secteurs de:

Sarlat, Terrasson, Montignac

Au fil de l'eau, de Vézère en Dordogne, ce rayon d'action est appelé à grandir avec le temps, les utilisateurs devenant de plus en plus nombreux.
Un réseau qui grandit et des liens qui se tissent.

Une Monnaie locale circule dans un cadre associatif:

Association Aquí de Conscience
Siège social:
57 avenue de Selves
24200 SARLAT

Tel: 0685112421 et 0687329390

E-mail : mlc.aqui24@lilo.org
Site web : www.monnaie-aqui.fr



Aquí Monnaie Locale Citoyenne du Périgord



Reprendre notre monnaie en main
Etre acteurs de notre économie
Renforcer le lien social
Etre solidaires
Aquí
Ici

L'Aquí
Seul on va plus vite...
...ensemble on va plus loin

L'Aquí, une monnaie locale en Périgord

Pourquoi ?

Une économie à échelle humaine

Parce qu'elle privilégie les acteurs économiques de proximité, la monnaie locale incite à découvrir la richesse et la diversité de la production sur le territoire.

Une économie durable

Parce que les valeurs définies dans la charte signée par les particuliers et de professionnels encourage une économie respectueuse de la nature et de l'humain tant dans la production que dans la consommation.

Une économie locale

Parce qu'elle privilégie les échanges locaux, les approvisionnements en circuits courts, elle dynamise l'économie du territoire.

Une économie citoyenne responsable

Parce que l'acte d'achat est un acte militant, un annuaire regroupe l'ensemble de ces prestataires engagés. Le consommateur peut ainsi orienter l'économie en soutenant le développement de son territoire et en contribuant à la création de richesses. Il donne du pouvoir à ses achats.

Ces comportements de bon sens citoyen créent le berceau d'une économie locale écoresponsable.



Comment ?

Adhérer

Les particuliers et les professionnels adhèrent à l'association Aquí de Conscience et peuvent utiliser l'Aquí comme monnaie d'échange.

Bureaux de change

Ce sont des commerces habilités du réseau où les particuliers peuvent échanger des Euros contre des Aquí qu'ils utiliseront chez les prestataires adhérents. (1 Aquí = 1 Euro)

Charte et engagement

Les prestataires professionnels signent une charte de qualité privilégiant les valeurs humaines, le respect de l'environnement, les circuits courts.

Utilisation

Les Aquí sont utilisés en règlement des achats chez les prestataires adhérents.

Les Aquí peuvent être utilisés par les prestataires pour régler leurs achats, tout ou partie des salaires de leurs employés avec leur accord.

Quels prestataires?

Un annuaire des prestataires tenu à jour est disponible sur le site: www.monnaie-aqui.fr

Quand ?

Le lancement aura lieu en avril 2018.



De l'Euro à l'Aquí...

Les Euros échangés constituent un fond de réserve dont le montant est égal au nombre d'Aquí en circulation. Ce fond de réserve est déposé par l'association Aquí de Conscience sur un compte coopératif.

La Banque Coopérative valorise ces dépôts en soutenant la création et le développement d'activités éco-responsables sur le territoire de l'Aquí.

Pour utiliser l'Aquí les particuliers et professionnels adhèrent à l'association Aquí de Conscience.

La reconversion d'Aquí en Euros est autorisée seulement pour les professionnels. Une contribution de 2% est appliquée lors de cette reconversion.

Cette contribution et le montant des cotisations participent aux frais de fonctionnement de l'association.

INFO TRAVAUX



TRAVAUX DE MAINTENANCE PASSAGE À NIVEAU N°76 LIGNE COUTRAS-TULLE

Du 23 au 27 septembre 2019

Dans le cadre des travaux de maintenance sur le passage à niveau N°76 situé avenue Georges Haupinot, sur la commune du Lardin-Saint-Lazare (24), SNCF Réseau renouvelle les bois sous le rail, le ballast et le platelage.

Ces travaux se déroulent de nuit, du lundi 23 septembre à 10h00 au vendredi 27 septembre à 18h00.

Cette opération nécessite la fermeture du passage à niveau aux circulations routières et piétonnes. Des déviations seront mises en place aux abords.

Les équipes du chantier sont sensibilisées afin de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains.

Malgré toutes les mesures prises par SNCF Réseau pour en atténuer les effets, ces travaux sont générateurs de perturbations. Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la durée du chantier.

SÉCHERESSE EN DORDOGNE

Les bons gestes

RÉPAREZ LES FUITES
D'EAU



VEILLEZ À BIEN FERMER
LES ROBINETS D'EAU



NE LAISSEZ PAS COULER
L'EAU INUTILEMENT
(PRIVILÉGIEZ DES
DOUCHES COURTES)



ARROSEZ LE JARDIN
SEULEMENT SI C'EST
NÉCESSAIRE



FAITES TOURNER
LAVE-LINGE
ET LAVE-VAISSELLE
SEULEMENT QUAND
ILS SONT PLEINS
ET EN MODE «ÉCO»



ÉVITEZ DE LAVER VOTRE
VOITURE (PRIVILÉGIEZ
LES STATIONS DE
LAVAGE SI NÉCESSAIRE
SEULEMENT)



PAILLEZ LES SOLS
POUR ARROSER MOINS
(DÉCHETS DE TONTE
DE GAZON, COPEAUX,...)



L'EAU EST UNE
RESSOURCE
RARE,
ÉCONOMISONS
LÀ!



<https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse>



COLLIER LEXIE

Campagne nationale de sensibilisation à l'identification menée par **i-cad**

**Parce que votre
animal ne peut
pas demander son
chemin quand il se
perd, identifiez-le**

jidentifiemonanimal.fr



L'identification des carnivores domestiques est un enjeu majeur, tant pour l'État français – qui en a fait une obligation - que pour les propriétaires d'animaux.

Cependant, ce sujet est encore mal connu du grand public qui ne discerne pas toujours l'utilité de faire identifier son animal.

Une campagne nationale de sensibilisation

Avec pour objectif de sensibiliser un large public, la société I-CAD et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lancent une campagne de communication d'envergure nationale, le 3 juin 2019.

Il s'agit avant tout d'informer les Français sur l'identification et sur ses enjeux.

Un dispositif de campagne en 2 phases

Dans un premier temps, il s'agit de capter l'attention et d'interpeller le public au travers du lancement du **collier LEXIE**, le premier collier qui permet aux chiens et aux chats de parler et donc de demander leur chemin, s'ils se perdent. Ce collier révolutionnaire n'existe évidemment pas !

Ce dispositif amène les visiteurs à comprendre que l'identification est le moyen le plus sûr de retrouver un animal.

Dans un second temps, une fois la révélation du faux collier passée, les visiteurs peuvent se rendre sur le site jidentifiemonanimal.fr pour trouver l'ensemble des informations liées à l'identification et à ses enjeux.

Informations utiles :

Le fichier national d'identification

www.i-cad.fr

contact@i-cad.fr



PAR COURRIER

Tous vos documents papiers sont à envoyer à l'adresse postale suivante

I-CAD
112 - 114 avenue Gabriel Péri
94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex



PAR TELEPHONE

0 810 778 778 Service 0,05 € / min
+ prix appel

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30 sans
interruption

Le service officiel dédié aux animaux perdus, vus, trouvés

<https://www.filalapat.fr>

Application gratuite téléchargeable sur les appstores

contact@filalapat.fr

09 77 40 40 42 – coût d'un appel local sur poste fixe hors coût opérateur -

Ecoleet associations





Le deuxième semestre de l'année a été très riche en activités pour les écoliers de Condat-sur-Vézère.

Au mois de février, la demi-journée de carnaval a permis aux élèves de toutes les classes de se promener déguisés dans les rues du village accompagnés de leurs parents, grands parents, frères et sœurs en agitant des instruments de musique pour animer joyeusement leur déambulation.



Au retour des vacances d'hiver, les enfants de la classe de CP sont allés à la rencontre des jardiniers du jardin en permaculture de la commune pour semer des fleurs, pour nourrir les abeilles et construire une mare afin de pratiquer par la suite des observations sur l'écosystème de ce milieu.

Suite à cette rencontre ce sont tous les élèves du primaire qui ont participé à la plantation à l'école de petits arbres fruitiers (mûrier, groseilliers, framboisiers, noisetiers) pour rendre la séparation entre les deux cours et les jardinets de l'école plus attractive pour les oiseaux, les écureuils et les insectes.

La Classe maternelle, dans le cadre de son projet « École et cinéma », a



effectué une sortie le 4 avril, accompagnée par la classe de CE, pour aller voir le film d'animations français « Une vie de chat ».

Une personne du SIRTOM est venue présenter aux élèves comment effectuer le tri sélectif des ordures ménagères.

Les classes de CE et de CM se sont rendues le 2 mai au Musée Archéologique du Périgord. Les uns ont travaillé sur les natures mortes, tandis que les autres se sont familiarisés avec les sculptures d'argile de l'artiste Etienne Hajdu. Par la suite, ils ont tous découvert l'univers du musée au cours d'un jeu de piste.

La fédération de pêche est intervenue dans les classes pour présenter aux élèves les différentes espèces de poissons que l'on rencontre dans nos rivières. Quelques semaines plus tard, les élèves se sont réjouis de participer à une journée de pêche amicalement organisée par la société de pêche de Condat-sur-Vézère. Les poissons ne furent pas gros mais nombreux à mordre à l'hameçon !



Comme chaque année, une visite du collège a été organisée pour les CM2 le vendredi 17 mai. Ils ont d'abord été pris en charge par des élèves de 6ème qui leur ont fait visiter l'établissement. Puis ils ont assisté à un cours et pour finir ils ont expérimenté le repas au self.

Au mois de juin, la kermesse s'est déroulée sous un temps pluvieux contraignant les élèves à effectuer leur représentation dans la salle des fêtes et limitant l'accès aux jeux préparés par les parents d'élèves et les enseignants. Les familles ont quand même pu se restaurer grâce au bénévolat de membres des associations de la commune, l'équipe enseignante les remercie pour leur dévouement. Nous nous estimons satisfaits car le plaisir des familles semblait au rendez-vous malgré cette météo peu avantageuse. La recette a permis de financer une partie de la sortie de fin d'année qui a rassemblé toutes les classes au jardin panoramique de Limeuil et à la filature de Belvès.



Pour finir l'année, les classes de CP et de maternelle sont allées à pieds percer les mystères de la caserne des pompiers du Lardin, elles furent très bien accueillies par l'équipe de garde des pompiers qui les a autorisées à monter dans les trois camions (Incendie-ville, incendie-feu de forêt et

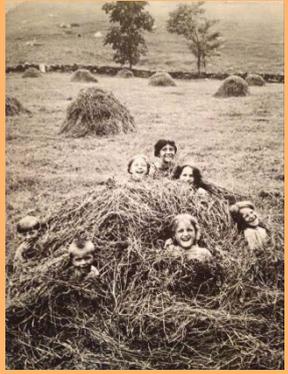
ambulance), de visiter la salle de réception des appels et les vestiaires.

Tous ces projets de classes sont rendus possibles grâce à la participation des familles à divers événements :

- La vente des photos de classe
- La vente de chocolats à Noël
- L'opération vente de plants, en partenariat avec les Fleurs de Biars
- Les ventes de gâteaux à la sortie de l'école

L'année prochaine nous essaierons de sensibiliser la population condatoise à la réalisation des projets de l'école.

Un grand merci à tous pour contribuer à l'épanouissement de nos élèves !

La classe des cp-ce1 recherche pour l'année 2019-2020		Activités possibles	
	Des personnes conteuses pour raconter les contes traditionnels préférés de leur enfance	Les lundis de 13h30 à 14h00 pour la période du 09/09 au 14/10 une seule ou plusieurs séances peuvent être effectuées par la même personne.	Lire/ Raconter/ Interpréter des contes traditionnels (Le Petit Poucet, Le Chaperon Rouge, Boucle d'or, Barbe bleue, ... Lire un conte en langue étrangère,
	Des personnes joueuses pour des temps de jeux de société classiques et nouveaux (petits chevaux, jeu de l'oie, dominos, Uno, 6 qui prend, ...)	Les vendredis de 13h30 à 15h00 20/09, 04/10 et 18/10 une seule ou plusieurs séances peuvent être effectuées par la même personne.	Rencontre avec le club des aînés Jeux avec mon papi et ma mamie Duels parents/enfants
	Des personnes bricoleuses pour construire des objets avec les élèves	Les vendredis de 13h30 à 15h00 17/01, 24/01, 31/01, 07/02	Fabrication de nichoirs, d'abris à chauve-souris
	Des personnes jardinières pour apprendre aux enfants les rudiments du jardinage	Les vendredis de 13h30 à 14h30 le 20/03 03/04, le 17/04,	Gérer en autonomie un des 8 jardins de l'école
	Des personnes mémoires pour raconter leur enfance	Les vendredis de 13h30 à 14h30 le 15/05/2020 le 29/05/2020 le 05/05/2020 le 12/05/2020 une seule ou plusieurs séances peuvent être effectuées par la même personne.	



ANNEE 2018/2019



Pour cette saison qui s'achève, notre association vous a présenté des animations et spectacles variés touchant un large public. Chacun a pu apprécier les multiples événements proposés sur la commune.

Notre engagement ne s'est pas arrêté là et nous avons également participé au projet communal (Agenda 21), à la décoration du bourg et au soutien d'autres associations.

Voici un récapitulatif de cette année écoulée :

Octobre 2018 : Relance de la chorale de l'association nommée "*Los Cuers de la Vesera*"

Décembre 2018 : Théâtre « *l'escargot dans les orties* » nous a proposé une pièce rythmée et de qualité sur le thème de la différence.

Février 2019 : Relance de notre atelier Occitan

Mars 2019 : Week-end du rire avec une conférence en Occitan et en français sur le rire, suivi d'un atelier rire dans l'après-midi. En fin de soirée, une conférence en français s'est déroulée sur le thème du rire au moyen âge.

En parallèle, pour les musiciens, un atelier de confection d'anche était organisé toute la journée.

Un spectacle comique/poétique de Clément Bouscarel a conclu cette belle journée agrémentée de saveurs du pays (repas du midi et du soir).

Mars 2019 : Soutien à l'association RETINA (lutte contre les maladies liées à la vue)

Nous avons accueilli 2 chorales en plus de la notre pour un récital éclectique (Chansons de tous horizons)

Avec en fin de soirée un repas largement animé par la bonne humeur et les chants

Cette opération nous a permis de faire un don de 390 euros à cette association.

Mai 2019 : Décoration du bourg.

Mai 2019 : Apéro /Concert de Lina Modika, en partenariat avec l'association « Itinérance Culturelle en Terrassonnais »

Récital de chants en anglais, français, espagnol et portugais accompagnés à la guitare.

Le 18 Aout : rollers Party dans le bourg accompagnée de musique, grillades/sardinades, buvette et spectacle en fin de soirée.



Des restrictions de circulation et de stationnement seront imposées ce jour par arrêté municipal.

Fin du mois d'aout, l'assemblée générale de l'association se tiendra à la salle des fêtes.

La date précise vous sera communiquée soit par le site de « village de condat » soit par affichage dans nos commerces et par mail pour les adhérents.

Vous remerciant pour cette année écoulée en votre compagnie, et vous attendant encore plus nombreux pour l'année à venir.

Le président

Eddy NOUAILHANE



Coursed'orientation

CLUBATHLETIQUEDECONDAT

Tél. 05.53.82.63.74

mail: claud.frederique@wanadoo.fr

Site internet: www.CAC2408.fr

Séance mensuelle de découverte et entraînement d'orientation du 27 avril

Pour la troisième année consécutive la séance d'orientation mensuelle de Pâques a tenu ses promesses. Plus de trente participants sont venus chasser « la balise » pour recueillir les symboles qui permettaient de déchiffrer les énigmes désignant les lieux où se trouvaient les trésors (2 gros œufs). Ils ont été trouvés sans difficulté après avoir parcouru les sentiers et la forêt du « Bois de l'Abbaye ». Les plus jeunes n'ont pas regretté d'avoir profité de cette séance qui leur a permis de se régaler avec les petits œufs disséminés au pied des postes de contrôle. L'après-midi a été plutôt clémente en comparaison à la matinée de préparation qui fût pluvieuse et avait copieusement arrosé les organisateurs.

« Prêts pour le départ »



« Les vainqueurs »



« les symboles à déchiffrer »



Prochaine séance le 7 septembre 2019

Cette séance se déroulera en même temps que l'organisation d'une compétition départementale inscrite au calendrier aquitain le samedi après-midi avec départ à 14 heures à Combelguy.

Le dimanche matin 8 septembre 2019 à 10 heures aura lieu une course au score (chasse aux balises en 1H ou 2H) avec départ au lieu dit « Les Péricoux ».

Ces manifestations sont ouvertes à tous : compétiteurs, randonneurs, etc....

Toutes les informations seront sur le site du club : www.cac2408.fr

Deux vice-champions de Nouvelle Aquitaine au CAC

Nos licenciés vétérans du Club ont brillé au championnat de Nouvelle Aquitaine Longue distance au Port de Castet dans les Pyrénées atlantique.

- Francette termine 2^{ème} en Dame 60 en 51'53" à 2'18" de la première (une petite erreur au 7^{ème} poste lui coute la victoire),
- Claude a fini aussi à la 2^{ème} place en Homme 65 avec un temps de 1h 00'28" à 49" du premier. Il regrette son écart de 3'50" du 3^{ème} poste qui le prive du titre 2019.



A très bientôt en forêt et sur les sentiers de Condat-sur-Vézère.....

Le bureau du Club Athlétique de Condat

Le pastoralisme au service du territoire

Depuis 2011, la Chambre d'Agriculture et le CRDA de Sarlat s'impliquent dans le développement du pastoralisme en Sud Périgord. Des élus et des agriculteurs des communes de Condat-sur-Vézère, Coly, Ladornac, Aubas, La Cassagne, Meyrals et Borrèze, des communautés de communes Vallée Dordogne, du Terrassonais et de la Vallée de l'Homme, de la SAFER ainsi que du Grand Site Vallée Vézère, ont travaillé sur cette thématique.

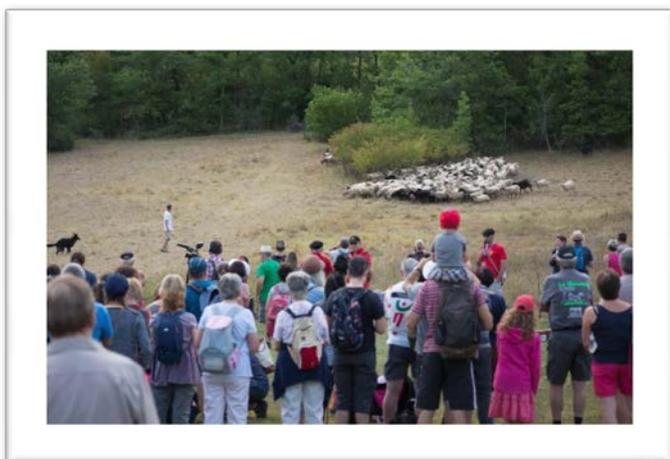
L'Association Foncière Pastorale Libre Le Randal (AFPL)

La déprise agricole, de plus en plus marquée sur nos territoires depuis une cinquantaine d'année a comme conséquences :

- ☞ Des paysages et des panoramas qui disparaissent ;
- ☞ L'augmentation du risque incendie ;
- ☞ Des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques des milieux ouverts qui se raréfient ;
- ☞ Du bâti remarquable masqué par la forêt ; du petit patrimoine enfoui sous les ronces...



A l'initiative de trois communes (Aubas, Condat-sur-Vézère, et Coly-Saint-Amand), et de plus de 90 propriétaires fonciers, l'AFPL a été constituée en mars 2016.



L'AFPL a pour objectif le regroupement de surfaces non utilisées à des fins agricoles (terrains boisés, landes, friches, ...) dans le but de confier la gestion pastorale, par convention pluriannuelle, à un ou des éleveurs. Elle est constituée par des propriétaires qui ont activement, souhaité mettre à disposition des surfaces qu'ils voulaient voir entretenir grâce au pâturage d'ovins.

Trois ans plus tard, grâce à un travail collectif, deux bergers se sont installés sur le périmètre de l'AFPL. La dernière transhumance organisée le 21 juillet dernier a remporté un vif succès. Elle a été menée en collaboration avec les deux éleveurs installés sur notre territoire. Ce fut l'occasion pour les nombreux suiveurs de déguster des grillades d'agneau pastoral de grande qualité, nés et élevés sur la commune de Condat-sur-Vézère et sans avoir eu à recourir à des aliments en provenance d'Amérique du Sud avec les conséquences que nous connaissons.

La gestion et l'entretien des parcelles vont se poursuivre, avec la pose **des clôtures mobiles** qui permettent de s'adapter au relief du massif forestier, de respecter la libre circulation sur les chemins communaux et de préserver les éléments du petit patrimoine bâti (murets notamment).

Nous souhaitons, vivement remercier tous les propriétaires qui ont mis à disposition leurs parcelles ainsi que les éleveurs qui assurent l'entretien de ces espaces naturels et de nos chemins ruraux dans un même temps.

COURS DE MUSIQUE A TERRASSON AVEC L'EMACT

(Ecole de Musique Associative de la Concorde Terrassonnaise)



De 7 à 77 ans, c'est possible !

clarinette, flûte traversière, trompette, batterie, solfège ...

Des professeurs compétents qui enseignent la musique avec pédagogie.



Instruments prêtés par l'EMACT.

Pensez à réserver votre place pour la rentrée 2 019

(Quelques places sont encore disponibles)

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Berger Sonia au 06 49 75 80 20 **Mme Cluzeau Hélène** au 06 88 55 79 36

Mr Thierry Raymond au 06 83 13 34 02